## <u>Tenue à rabat de la 29ème session ordinaire du CCDH</u> Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-03-2008 19:38:59

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a tenu, samedi à Rabat, sa 29 ème session ordinaire consacrée à l'examen de l'amendement du règlement intérieur du CCDH, ainsi qu'à l'adoption du plan d'action au titre de l'année 2008.

Lors de l'ouverture de cette session, le président du CCDH, M.Ahmed Herzenni a affirmé que le Conseil oeuvrera lors de ce nouveau mandat à renforcer son rôle en tant qu''institution nationale chargée de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et interface de coordination et de dialogue entre les différents acteurs et intervenants dans ce domaine".

Evoquant le plan d'action du CCDH pour l'année 2008, M.Herzenni a précisé que ce plan souligne la nécessité d'adopter une stratégie relative aux activités du CCDH qui garantit l'exercice de ses compétences afférentes à la protection et la promotion des droits de l'Homme.

Le CCDH, a-t-il ajouté, a "suivi les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), principalement celles se rapportant aux indemnisations individuelles et collectives, à la couverture médicale au profit des victimes des violations passées des droits de l'Homme et de leurs ayants droits".

Le CCDH a mené une réflexion sur la dynamisation des recommandations relatives aux réformes législatives et institutionnelles et a également lancé un programme visant l'élaboration et la mise sur pied du projet de Charte nationale des droits et des devoirs du citoyen, a précisé M.Herzenni.

Le CCDH se penchera lors de la prochaine étape sur les activités relatives aux droits de l'Homme, particulièrement celles se rapportant à la "Plate-forme citoyenne pour promouvoir la culture des droits de l'Homme" et l'élaboration de "la stratégie nationale sur la démocratie et les droits de l'Homme", a-t-il souligné.

S'agissant du volet organisationnel du CCDH, M.Herzenni a noté que le conseil a entamé la réorganisation de son administration conformément au nouveau règlement afin d'accompagner l'évolution des compétences du CCDH.

Pour ce qui est de la coopération et de la communication externe, le CCDH a accueilli diverses délégations qui voulaient s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de justice transitoire et de la contribution du CCDH à la promotion et la protection des droits de l'Homme, rappelant à cet égard la participation du Conseil aux travaux de la 7ème session du Conseil des droits de l'Homme relevant de l'Organisation des Nations-Unies à Genève, afin de consolider sa position et "conforter sa présence au sein des instances internationales".

M.Herzenni a exprimé la satisfaction du CCDH quant à la nomination par l'ONU de ses deux membres, à savoir Halima Warzazi et Najat Mjid respectivement membre du Comité consultatif des

droits de l'Homme relevant de l'ONU et Rapporteuse spéciale sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

Ont assisté à l'ouverture de cette session, le Conseiller de SM le Roi, M.Mohammed Moutassim, le ministre de l'intérieur, M.Chakib Benmoussa, le Secrétaire général du ministère de la Justice, M. Mohamed Lididi et les membres du conseil.

MAP